

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : **1750**

Société : **RAG**

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : **27/05/2023**

Nom et prénom du malade :

ASIB Fatima

Age :

Enfant

Lien de parenté :

Lui-même

Nature de la maladie :

Vertiges + Athénie chronique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **USA**

Le :

5,6,2023

Signature de l'adhérent(e) :

AM

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27.05.23	Cs		200,00	INP : 09123456741 HOU Médecin : Dr. J. B. Venderan Reçu par : Dr. A. M. M. G. S. W.
29.05.23	Contrôle		Gratuit	

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
haut KALKAJIA 108, Avenue Bld Abd. Lahmam Tél : 0522-353011 NOUVEAU	21/5/2023	20.7.10.
	29/5/2023	193.6.0

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

Docteur Othman L.TAZI

Médecine Générale - Médecine du Travail

ECG - ECHOGRAPHIE

Ancien Médecin des Hôpitaux de Paris - France

الدكتور عثمان الحسين التازي

طب العيادة - طب الشغل

التخطيط الطبي - الفحص بالصدى

طبيب سابق بمستشفيات باريس - فرنسا

Casablanca, le

27/05/2023

دار البيضاء ، في

Mme Afif B Fatima

89,00

1^o Biofar zinc-Selenium 1 ep eff 1j

1 ep eff 1j

2^o Physiomer solution monodoses
1 app x 3 à 4/j dans chaque œil.

3^o Tangenil 500mg ep
1 ep x 3/j si vertige

20/05/2023

Pharmacie
KAFÉ 44 Sénioria
100 Al-Jel Al-Bab
Sid Abdo Casablanca
Tél: 05 22 23 49 13

Dr TAZI ET DR IBNOU KATIR LAHOUSSINE
Ancien Médecin des Hôpitaux de Paris
Rue Ibnou Katir, Résidence EL Beida - Imm. A - Appt N° 2 (RDC) - Casablanca
Tél: 05 22 23 49 13 - Fax: 06 12 31 9 15

زنقة ابن كثير ، إقامة البيضاء - عمارة A - الشقة رقم 2 - الدار البيضاء

Rue Ibnou Katir - Résidence EL Beida - Imm. A - Appt N° 2 (RDC) - Casablanca

مستعجلات : 06 61 30 23 00 / Urgences : 06 61 30 23 49 13 / الهاتف : E-mail : drothmantazi@gmail.com - Tél.: 05 22 23 49 13



Docteur Othman L.TAZI

Médecine Générale - Médecine du Travail

ECG - ECHOGRAPHIE

Ancien Médecin des Hôpitaux de Paris - France

الدكتور عثمان الحسين التازمي

طب العام - طب الشغل

التخطيط الطبي - الفحص بالصدى

طبيب سابق بمستشفيات باريس - فرنسا

Casablanca, le

29/05/2023

دار البيضاء ، في

M^{me} Ajib Fatima

72.00 x 2

1 C-Ferone ep

1 cpl/j le matin pdt 02 mois

2 49,60

Dilire forte amp buv

1 amp/mois pdt 03 mois

193,60

Pharmacie NOUR
KAEP Al Sevilia
108, Angle Avenue Hassan II et Bd.
Sidi Abdellah - Casablanca
SP Tél: 0522 509 22

Dr TAZI OTHMAN LAHOUSINE
Ancien Médecin des Hôpitaux de Paris
Médecine Générale
Echographie - ECG
Rue Ibnou Katir - El Beida Imm 22 RDC Casablanca
Tél: 05 22 23 49 13 GSM: 06 19 31 9 82
APDS 22 23 49 13

زنقة ابن كثير ، إقامة البيضاء - عمارة A - الشقة رقم 2 - الدار البيضاء

Rue Ibnou Katir - Résidence EL Beida - Imm. A - Appt N° 2 (RDC) - Casablanca

مستعجلات : 06 61 30 23 00 | الهاتف : 05 22 23 49 13 | Urgences : 06 61 30 23 00 | E-mail : drothmantazi@gmail.com

PPV: 49,60 DH
LOT: 22127
EXP: 09/2025



6118001320103

C-FERONE®

Fer + Acide folique **B9**
+ Vitamines C, B2, B12

Description :

C-FERONE est une formulation optimale associant le Fer aux vitamines C, B2, B9 et B12.

C-FERONE contribue à la synthèse de l'hémoglobine, renforce le système immunitaire, et participe à la réduction de la fatigue.

La vitamine B9 (acide folique) permet un développement normal du fœtus durant la grossesse.

Composition :

Pour 1 comprimé

Principes actifs	Dosages	AR *
Fer	14 mg	100 %
Vitamine C	80 mg	100 %
Vitamine B2	1.4 mg	100 %
Vitamine B9	200 µg	100 %
Vitamine B12	2.5 µg	100 %

* Apports de référence

Présentation :

Boîte de 30 comprimés.

Posologie :

1 comprimé par jour, le matin avec un grand verre d'eau.

Conseils d'utilisation:

Réservé à l'adulte. Ne pas laisser à la portée des enfants. Ne pas dépasser la dose journalière. À conserver dans un endroit frais et sec.

Complément alimentai
CE N° : DA2019190

Fabriqué en FRANCE par Pileje
Distribué par TOP PHARMA
233, ZI SUD-OUEST, 28800 Mohammé

Complément alimentaire,
n'est pas un médicament.
N° C.E : DA20191907622DMP/20UCA/V1
ONSSA N° : ES.6.31.16

P.P.C : 72 Dh
Numéro de lot :
A consommer avant :

C-FERONE®

Fer + Acide folique **B9**
+ Vitamines C, B2, B12

Description :

C-FERONE est une formulation optimale associant le Fer aux vitamines C, B2, B9 et B12.

C-FERONE contribue à la synthèse de l'hémoglobine, renforce le système immunitaire, et participe à la réduction de la fatigue.

La vitamine B9 (acide folique) permet un développement normal du fœtus durant la grossesse.

Composition :

Pour 1 comprimé

Principes actifs	Dosages	AR *
Fer	14 mg	100 %
Vitamine C	80 mg	100 %
Vitamine B2	1.4 mg	100 %
Vitamine B9	200 µg	100 %
Vitamine B12	2.5 µg	100 %

* Apports de référence

Présentation :

Boîte de 30 comprimés.

Posologie :

1 comprimé par jour, le matin avec un grand verre d'eau.

Conseils d'utilisation:

Réservé à l'adulte. Ne pas laisser à la portée des enfants. Ne pas dépasser la dose journalière. À conserver dans un endroit frais et sec.

Complément alimentai
CE N° : DA2019190

Fabriqué en FRANCE par Pileje
Distribué par TOP PHARMA
233, ZI SUD-OUEST, 28800 Mohammé

Complément alimentaire,
n'est pas un médicament.
N° C.E : DA20191907622DMP/20UCA/V1
ONSSA N° : ES.6.31.16

P.P.C : 72 Dh
Numéro de lot :
A consommer avant :